



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE – SECTEUR SUD

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, que le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur sud a passé et adopté le 21 octobre 2025 le règlement suivant :

**Le règlement numéro 41-2025 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur sud.**

Avis public est également donné que ledit règlement est actuellement déposé au bureau de l'hôtel de Ville de Saint-Bruno, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Saint-Bruno, ce 23 octobre 2025.

**La directrice générale**

  
**Rachel Bourget**